

**Les Clubs Universitaires sont présents sur tout le territoire français**

Même si les Clubs Universitaires sont implantés dans des villes d'Université, on pourrait croire quand on les observe de l'extérieur, qu'ils sont isolés et essentiellement confinés dans cette relation avec leur Université.

Pourtant dès les années 60, ces Clubs se rassemblaient dans une Union des Clubs Universitaires afin de partager leurs innovations et être représentés devant les pouvoirs publics et en particulier l'Etat. Cette démarche s'est amplifiée au cours des années qui ont suivi, en démultipliant cette présence devant les différentes collectivités territoriales qui ont vu le jour.

Le paysage français des pouvoirs publics se modifie. La représentation des Clubs Universitaires aussi.

Si dans les années qui nous précèdent il a été difficile de faire comprendre, et aux Clubs Universitaires eux-mêmes, et aux instances territoriales que la représentation locale, départementale, régionale de notre activité était un droit, la transformation régionale récente incite à plus de considération. En effet, même si le nombre de nos licenciés dépassait largement un grand nombre d'autres comités ou ligues uni-sports, les Clubs Universitaires et les pouvoirs publics considéraient qu'une structure représentative intermédiaire était superflue. Sauf que seules ces structures sont habilitées à recevoir des aides de l'Etat, des Départements et des Régions.

L'avènement des grandes Régions bouscule ces vieilles attitudes en imposant à l'UNCU de créer de nouvelles entités déconcentrées rassemblant les Clubs présents dans ces grandes Régions. C'est un challenge important qui devrait permettre de redynamiser le financement des Clubs Universitaires, et le fonctionnement de l'UNCU. Déjà certains clubs de nos grandes Régions ont contribué à la mise en marche de certains nouveaux Comités Régionaux UNCU. En Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts de France, bientôt Normandie et Nouvelle Aquitaine, les travaux de mise en place sont; ou terminés ou en devenir proche. C'est une bonne chose, car nous serons prêts à agir, dès les premières dispositions prises par les Nouvelles Régions.

Chaque membre de chaque Club Universitaire doit s'en persuader. C'est le moyen d'exister mieux et davantage dans la proximité.

Certains dirigeants de Clubs Universitaires n'ont pas encore pris la mesure de l'enjeu, poussez-les à passer le cap, c'est urgent !!!!!!! **JMM**



**ERASMUS +.**

Le Parlement Européen a adopté le rapport d'initiative préparé par Milan Zver (PPE, SI) sur la mise en œuvre du programme Erasmus+. Ce programme comprend notamment les fonds dédiés au sport par les partenariats collaboratifs et les événements à but non lucratif.

Ce rapport s'est basé sur la première moitié de la période de financement 2014-2020 pour analyser les mesures utilisées jusqu'à présent ainsi que les améliorations nécessaires au programme. Concernant le chapitre Sport, le rapport a souligné la sous-représentation des petites organisations du sport pour tous durant les premières années avant de demander à la Commission de s'assurer que le sport pour tous bénéficie plus largement des fonds.

Pour cela, le rapport conseille la prise en compte du volontariat comme contribution, salue la mise en œuvre des petits projets et des simplifications financières entreprises en 2017.

**La remise en cause du dispositif des assiettes forfaitaires.**

Pour rappel, ce dispositif a été institué par un arrêté du 27 juillet 1994

et par une circulaire du 28 juillet de la même année pour tenir compte des contraintes particulières qui pèsent sur les acteurs du monde sportif : nombre de compétitions élevées, activités récurrentes, horaires décalés, nécessité d'encadrer

les participants, etc. Cette « exception sportive » est justifiée. Elle permet aux associations sportives de calculer les cotisations de sécurité sociale sur une base forfaitaire plutôt que sur la rémunération réelle du salarié. Le bénéfice est donc double : d'un côté, l'association employeur paie moins de cotisations et de l'autre, l'éducateur sportif, dont cette activité est souvent accessoire, reçoit un salaire net plus élevé. Enfin, cette disposition a permis de régulariser à la marge de nombreuses situations (indemnisation, travail au noir, ...) compte tenu de la spécificité du secteur.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 subordonne dans son article 13 la pérennité de ce dispositif à la parution d'un décret.

Or, à ce jour, aucun décret n'est paru sur ce sujet.

**La précarité de cette situation impose aux acteurs du monde sportif et plus encore aux clubs, premiers impactés par cette mesure, une forte et rapide mobilisation pour éviter de mettre en péril le travail de terrain réalisé chaque jour.**

**Seule une forte mobilisation de notre part à tous et notamment auprès de nos réseaux d'élus, favorisera une réponse satisfaisante pour l'avenir. Nous vous incitons donc à relayer cette demande auprès de vos responsables politiques en insistant sur la nécessité d'une intervention politique rapide au plus haut niveau.**

**L'Assemblée Générale de l'UNCU**

Un moment officiel important.

moment de partage et de solidarité.

Pour un projet commun

**Le sport à l'UNCU, c'est plus qu'une pratique ; c'est bien faire jusqu'à l'excellence sans se prendre au sérieux !**

Cette année une **A.G. électorale**

**UNE NOUVELLE EQUIPE pour 4 ANS !!!**

**Vendredi 24 et Samedi 25 mars 2017**